**ANNEXE 4 b**

ELECTIONS : **Au Conseil d’Administration**

Collège : Personnels administratifs, techniques et de service (BIATSS)

Nombre de sièges à pourvoir : 3

**Scrutin des 6 et 7 décembre 2023**

**LISTE DES CANDIDAT.E.S**

Les listes doivent être accompagnées des déclarations individuelles de candidatures (modèle ci-après) signées par chaque candidat.e. **Les listes peuvent être incomplètes, les candidat.e.s sont rangé.e.s par ordre préférentiel. Chaque liste de candidatures est composée alternativement d’un.e candidat.e de chaque sexe** (voir art. 5 du présent arrêté).

NOM DE LA LISTE ou Appartenance ou soutien dont la liste bénéficie[[1]](#footnote-1) : cette mention n’est pas obligatoire (art. D 719-23 du code de l’éducation). Elle est portée sous la responsabilité du responsable de la liste

Nom et prénom des candidat.e.s :

N° 1

N° 2

N° 3

 Fait à Nice, le

 Nom et Signature de la personne qui dépose la liste :

Nom et coordonnées du/de la délégué.e de liste, obligatoirement candidat.e, qui représentera la candidature au Comité Electoral Consultatif :

Nom – Prénom :

Tél. professionnel :

Tél. personnel :

Mail :

1. Conformément à l’article 5 de l’arrêté, tout soutien devra impérativement être justifié par une décision du bureau de l’association ou par une personne habilitée à représenter l’association pour qu’il puisse apparaître sur les professions de foi. Les mêmes précisions figureront sur les bulletins de vote. [↑](#footnote-ref-1)